

Les documents à prévoir pour votre arrivée en France

Cette liste reprend les éléments principaux à fournir à l'administration française afin d'accomplir vos démarches. Elle n'est pas exhaustive et est variable en fonction de la situation du scientifique.

- **Convention d'accueil** et/ou **convention de séjour de recherche** (si le scientifique est ressortissant d'un pays tiers)
- **Justificatif d'identité** (une carte d'identité pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de la Suisse ou de l'Espace Economique Européen (EEE) et un passeport pour les ressortissants de pays tiers)
- **Visa** (sauf pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de la Suisse ou de l'EEE)
- **Attestation d'affiliation à un régime d'assurance santé** (vivement conseillé)
- **Acte de naissance**
- **Acte de mariage**

Merci de présenter les documents originaux avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

Pour les européens : demander un Acte de Naissance multilingues pour éviter la traduction française auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

- **Justificatif des revenus de l'année fiscale à N-1 et N-2**
- **Les originaux des diplômes** (ceux du scientifique mais aussi de ses accompagnants)
- **Certificats de vaccination** (ceux du scientifique mais aussi de ses accompagnants)
- **Livret scolaire de ses enfants**
- **Permis de conduire**
- **Papiers du véhicule** (s'il est venu en France avec son véhicule)